

PARTENARIAT
ENTRE LE MINISTÈRE DE LA TRANSITION ÉCOLOGIQUE ET SOLIDAIRE
ET LA METROPOLE AIX MARSEILLE PROVENCE

ENTRE

LE MINISTÈRE DE LA TRANSITION ÉCOLOGIQUE ET SOLIDAIRE,

Représenté par Mme Emmanuelle WARGON, Secrétaire d'Etat auprès de la Ministre de la Transition écologique et solidaire

Ci-après désigné « Le Ministère »

D'une part

ET

LA METROPOLE AIX MARSEILLE PROVENCE

Représentée par Madame la Présidente Martine VASSAL,

Ci-après désignée « La Métropole »

D'autre part

IL EST PRÉALABLEMENT EXPOSE CE QUI SUIIT :

Concernant le Ministère :

Le Ministère de la Transition Ecologique et Solidaire est l'administration chargée de préparer et de mettre en œuvre la politique du Gouvernement français dans les domaines du développement durable, de l'environnement et des technologies vertes, de la transition énergétique et de l'énergie, du climat, de la prévention des risques naturels et technologiques, de la sécurité industrielle, des transports et de leurs infrastructures, de l'équipement et de la mer.

Le Ministère de la Transition Ecologique et Solidaire est co-organisateur avec l'Union Internationale de Conservation de la Nature (UICN) du Congrès Mondial de la Nature de l'UICN 2020 qui se tiendra à Marseille, du Parc Chanot, du 11 au 19 juin 2020 :

- Sont attendus 10 à 12 000 congressistes représentant les 216 Etats et organes gouvernementaux membres de l'UICN, et 100 000 visiteurs grand public ; Le Parc Chanot sera utilisé en totalité,
- Sont prévus à ce stade :
 - Un Forum : plus de 1 000 sessions, ateliers, formations et dialogues de haut niveau,
 - L'Assemblée des membres : le parlement mondial unique où sont adoptées des résolutions et des recommandations largement reprises dans les instances internationales,
 - 3 sommets (des collectivités locales, des peuples autochtones et des entreprises),
 - De larges espaces ouverts au public : Espace Génération Nature, pavillons et expositions,
 - Des manifestations (avant, pendant et après le congrès) « hors les murs » notamment avec des visites « nature ».

En conséquence, le Ministère a conclu avec la SAFIM, gestionnaire du Parc Chanot, une convention d'occupation du site pour la durée du congrès.

Concernant la Métropole :

En octobre 2018, la Métropole Aix Marseille Provence et le Département des Bouches-du-Rhône lançaient officiellement l'Agenda environnemental. La lutte contre la pollution de l'air, la transition énergétique, la préservation de la biodiversité et la protection de la mer et du littoral sont au cœur de ce plan décliné sur l'ensemble du territoire.

La Métropole et le Département unissent ainsi leurs forces pour préserver et valoriser le vivant et la nature à travers un ensemble d'actions.

La tenue de ce Congrès constitue une formidable opportunité pour le territoire provençal et une occasion de lancer, dès maintenant une démarche très concrète et pragmatique pour la préservation de l'environnement. En soutenant et participant à l'organisation de ce Congrès mondial de la nature

en 2020, la Métropole ambitionne qu'un tel événement international marque durablement le territoire.

La Métropole a donc acté le principe d'une participation à l'organisation de ce congrès. Celle-ci prendra la forme de la prise en charge de certaines prestations liées à la manifestation. Cette participation, qui vient en parallèle de l'engagement de la Ville de Marseille, du Département des Bouches du Rhône et du Conseil Régional de Provence Alpes Côtes d'Azur, vise à contribuer à faire du territoire métropolitain, un territoire pilote en matière de conservation de la biodiversité et à renforcer son implication dans les initiatives nationales sur ce sujet.

Le présent partenariat vient détailler la collaboration entre le Ministère de la Transition Ecologique et Solidaire et la Métropole telle qu'approuvée par la délibération de principe du Conseil de la Métropole du 20 juin 2019 et sera présentée aux prochaines instances métropolitaines afin d'assurer la parfaite information quant à l'organisation de cet événement d'ampleur internationale.

Enfin il est précisé que les modalités de mise en œuvre du présent partenariat seront précisées et détaillées lors de réunions entre les parties, en comité techniques et en comité de pilotage tenus tous les mois.

Ceci étant exposé, il est convenu ce qui suit :

ARTICLE 1 : OBJET DU PARTENARIAT

Le présent partenariat a pour objet d'exposer les conditions et modalités de collaboration entre la Métropole Aix-Marseille Provence et l'Etat en vue de l'organisation du congrès mondial de la nature de l'UICN 2020.

ARTICLE 2 : DUREE DU PARTNARIAT

Le présent partenariat est conclu pour l'année 2020.

ARTICLE 3 : ENGAGEMENTS DE LA METROPOLE

Compte tenu de l'ampleur de l'évènement de par sa taille, sa durée, son rayonnement, plusieurs dispositifs sont envisagés par la Métropole. La Métropole contribuera aux besoins d'organisation et de logistique dans le champ de ses compétences par des apports en nature. Elle contribuera également à des actions de communication et de mobilisation du très grand public sur le territoire pour favoriser le succès populaire et l'héritage que ce grand évènement peut susciter

Par délibération du 20 juin 2019, la Métropole a fixé les grands principes de sa participation au Congrès Mondial de la Nature.

L'enjeu pour la Métropole est de participer, au travers de ses compétences, à l'accueil d'un tel évènement sur son territoire.

La participation de la Métropole représentera une enveloppe budgétaire de 1,5M€ qui prendra notamment la forme de contributions en nature pour les prestations suivantes :

- **MOBILITE :**
 - Au total, le volet « transport » relevant de la compétence métropolitaine constitueront un apport en nature au titre de la participation financière à l'évènement. Il s'agit d'une enveloppe valorisée à **350 K€HT**.
 - Il est prévu :
 - La fourniture de 1500 Pass Métropolitains pour les congressistes adhérents à l'UICN d'une durée de 15 jours (engagement de la candidature) personnalisés pour l'occasion, extension d'horaires de certaines lignes de métro, bus ou navettes maritimes ou navettes aéroport,
 - Un Pass Métropolitain réseaux TC Métropole pour les bénévoles d'une durée moyenne de 72h pour 1500 personnes sur la durée du Congrès,
 - Un Pass Transport pour les écoliers Métropolitains ne disposant pas de cartes scolaires et pour leurs accompagnants (5000 pass journée sur la durée du congrès),
 - La valorisation de la préparation, achat support titres Pass, encodage, distribution,
 - Une extension horaire du fonctionnement du métro Ligne 2 pour les soirées d'ouverture et de clôture (+2 x 1h),

- Des navettes Frioul supplémentaires réservées aux congressistes dans la limite de 1 aller-retour/jour sur la durée du congrès,
- Des renforts de navettes Aéroport/Marseille supplémentaires réservés aux congressistes dans la limite de 2 aller-retour/jour sur la durée du congrès,
- L'extension de la gratuité pour l'utilisation des vélos en libre-service pour les détenteurs de Pass,
- La gratuité du transport PMR Mobimetropole dans la limite de 500 voyages sur la durée du congrès pour les participants inscrits.
- La mise à disposition / location d'espaces de stationnement à proximité du Parc Chanot pour le stationnement et le départ des cars d'excursions congressistes ainsi que la dépose et prise en charge des scolaires acheminés en autocars

De plus, une information aux congressistes sera disponible :

- aux points d'accueil et d'information voyageurs dans les Agences commerciales de la Métropole (Aéroport, St Charles, Aix en Provence, Aubagne, Salon, Martigues, Istres, Vitrolles).
- dans les cars de la Ligne Aéroport - Marseille
- dans les principales stations de métro de Marseille. Point accueil et information voyageurs / congressistes aux stations métro de St Charles, Rond-Point du Prado et Vieux-Port.
- La prise en compte des Personnes à Mobilité Réduite sera particulièrement soignée avec la mise en place de moyens spécifiques « Mobimetropole » supplémentaires (5 véhicules affectés).

- PROPRETE :

Au total, le volet « propreté » constituera un apport en nature au titre de la participation financière de la Métropole à l'évènement. Il s'agit d'une enveloppe valorisée à **400 K€HT**.

Afin de permettre la réalisation des opérations de collecte dans l'enceinte du Parc Chanot, en conformité avec la convention d'occupation réalisée entre le MTES et la SAFIM, ces prestations sont conditionnées à l'obtention d'un accord express du gestionnaire du site, indiquant notamment les modalités d'intervention de la Métropole.

Il est prévu :

- des prestations de nettoyage renforcées aux abords du site du Parc Chanot, (notamment tournées supplémentaires et nettoyage de la voie publique renforcés)
- la mise en place d'un dispositif de collecte des déchets dans des containers et bennes, mises en place sur site installées, fournies, gérées par la Métropole pour chacun des types de déchets suivants par nature (vrac, verres, bois, cartons et journaux, déchets alimentaires, plastique) ;
- Le contenu de ces bennes et containers sera enlevé et traité pour recyclage et valorisation par la Métropole ;
- le MTES s'engage à prendre en charge le nettoyage du site, à faire procéder au tri nécessaire des déchets en amont de la collecte sélective qui pourra alors être réalisée par la Métropole

Par ailleurs, la Métropole propose la mise à disposition d'une flotte de 26 000 Ecocups métropolitains consignés et donc réutilisables pendant toute la durée du Congrès. Les Ecocups sont restitués à la Métropole à l'issue de la manifestation. La Métropole assurera la distribution et la récupération de ces Ecocups, dont les modalités seront validées au moyen d'une fiche technique.

- MISE A DISPOSITION DE L'ESPACE D'AFFICHAGE METROPOLITAIN

Au total, les « espaces d'affichage » relevant de la compétence métropolitaine constitueront un apport en nature au titre de la participation financière à l'évènement. Il s'agit d'une enveloppe valorisée à **200 K€HT**.

Il est prévu :

La mise à disposition de faces, sur l'ensemble du territoire métropolitain, à l'occasion des différents temps forts de l'année, pour relayer la communication autour du Congrès et des événements accompagnant le Congrès :

- 130 faces 2m² tramway Marseille - 6 semaines
- 288 faces fonds de rames Metro Marseille – 2 mois (janvier/mai)
- 70 Faces - Arrière de bus sur Aubagne - 4 semaines
- 50 Faces 2m² Istres – 4 semaines
- 30 Faces - Arrière de bus sur Salon de Provence – 4 semaines
- 25 Faces - Arrière de bus sur Martigues – 4 semaines
- 50 Faces 8m² Marseille – 2 semaines en mai
- 1 face 8m² aéroport – 4 mois
- 40 Panneaux digitaux Marseille – 4 semaines

Le Ministère de la Transition Ecologique et Solidaire devra transmettre les affiches et écrans 3 semaines minimum avant leur diffusion. Le visuel devra être validé par le service communication de la Métropole et devra porter les attributs de communication obligatoires des affichages métropolitains (Marie-louise métropolitaine de soutien aux manifestations).

- ACTION DE COMMUNICATION ET DE SENSIBILISATION

Au total, les prestations « d'actions de communication et de mobilisation » destinées à initier, sensibiliser et mobiliser le grand public à la question de la biodiversité constitueront un apport en nature au titre de la participation financière à l'évènement. Il s'agit d'une enveloppe valorisée à **550 K€HT**.

Il est prévu :

- Travail de réflexion autour du naming « 2020, l'appel de la nature », puis travail de création de l'identité visuelle avec le collectif de partenaires.
- Ouverture de l'année '2020, l'appel de la nature'. Il s'agit d'une sensibilisation du grand public au thème de la préservation de la biodiversité et de la nature, de la tenue du Congrès de l'UICN et du calendrier des actions programmées tout au long de l'année 2020.
- Réalisation d'une sensibilisation du grand public au patrimoine biodiversitaire du territoire en faisant (re)découvrir notre patrimoine naturel, si proche et parfois méconnu.

Il pourra s'agir d'une exposition itinérante proposée entre le 15 avril et le 11 juin 2020, date à laquelle elle rejoindra Marseille pour le démarrage du Congrès.

- Un calendrier d'actions de promotion et sensibilisation à l'environnement, la protection du littoral, la gestion des déchets et leur revalorisation, la protection de nos espaces naturels et aux bons gestes du quotidien est prévu tout au long du premier semestre 2020. Sur chacun des événements organisés ou soutenus par la Métropole sera fait la promotion du Congrès de l'UICN. Le but étant de mobiliser le grand public pour cet événement et inciter à modifier les comportements sur le long terme.

ARTICLE 4 : ENGAGEMENTS DU MINISTERE

Le Ministère associera étroitement la Métropole Aix Marseille Provence au pilotage et à l'organisation du Congrès. Il s'engage, par ailleurs, à confier à la Métropole l'animation du groupe de travail sur la mobilité et les transports.

Le Ministère s'engage à mettre en place, pendant les phases montage, exploitation et démontage de l'événement une démarche exemplaire, engagée et responsable qui sera précisée dans le cadre d'un plan de développement durable, certifié ISO 20121, qui sera co-construit avec l'ensemble des parties prenantes.

Le Ministère garantira à la Métropole une visibilité adéquate sur l'ensemble des supports de communication mentionnant le Congrès de l'UICN et sur le site du Parc CHANOT pendant l'événement.

La Métropole sera informée et associée aux différentes prises de parole faisant la promotion de l'événement (notamment presse, affichage, salons, ...).

Enfin durant le Congrès, le Ministère s'engage à associer pleinement la Métropole et lui conférer des espaces d'expression et de promotion :

- La Métropole sera associée aux soirées d'ouverture et de clôture et son exécutif interviendra lors des prises de paroles officielles.
- La Métropole sera associée à l'organisation du sommet des collectivités locales prévu pendant le Congrès.
- La Métropole pourra organiser dans l'enceinte du parc Chanot une conférence des métropoles de France ou des métropoles Euro-méditerranéennes sur la thématique de la préservation du vivant et de la nature, grâce à une mise à disposition à titre gracieux d'une salle équipée de 200 ou 400 places pour une durée d'une à deux journées à définir sur la période allant du 11 au 19 juin 2020.
- Les entrées et sorties du Congrès seront habillées par les organisateurs en concertation avec les partenaires territoriaux. Les accès pourront être pavés par l'organisateur aux couleurs du Congrès avec la participation technique des collectivités territoriales. Elles permettront de valoriser le territoire et les partenaires et feront l'objet d'une validation de l'ensemble des partenaires.
- La Métropole sera représentée sur le pavillon France et pourra proposer des événements dans le cadre des animations de cet espace aménagé par le Ministère.

Le contenu et la définition de ces espaces sera définie au moyen de fiches techniques, validées par les parties au présent partenariat et suivies en comité technique et comité de pilotage en préfecture

ARTICLE 5 : COMMUNICATION

Des opérations de presse seront conduites conjointement par la Métropole Aix Marseille Provence et le Ministère de la Transition Ecologique et Solidaire, à ce titre la Métropole sera associée aux voyages de presse organisé avant, pendant ou après les Congrès dans le but de valoriser la participation des territoires accueillant l'événement.

Le Ministère et la Métropole Aix Marseille Provence pourront diffuser une présentation du partenariat et différentes actualités relatives au Congrès sur leurs différents supports de communication internes et externes.

La Métropole Aix Marseille Provence pourra utiliser le logo partenaire du Congrès dans les conditions prévues par sa charte d'utilisation.

La Métropole Aix Marseille Provence s'engage à apposer le logo du Ministère sur tous les documents matériels et immatériels liés au Congrès. La Métropole Aix Marseille Provence et le Ministère s'engagent à se citer mutuellement au cours de colloques, réunions et séminaires en relation avec le Congrès.

Tout support de communication portant la signature du représentant de la Métropole Aix Marseille Provence sera soumis à validation préalable de la Métropole.

La Métropole s'engage à relayer les communiqués de presse du Ministère auprès des relais locaux si souhaité par le Ministère et de relayer les publications du Ministère en lien avec le congrès sur les réseaux sociaux.

ARTICLE 6 : MODIFICATION DU PARTENARIAT

Toute modification des conditions du présent partenariat devra faire l'objet d'un avenant, sans toutefois que cet avenant puisse remettre en cause les objectifs définis par les signataires.

ARTICLE 7 : MISE EN ŒUVRE DES DISPOSITIONS DU PARTENARIAT

L'ensemble des engagements figurant dans le présent partenariat seront précisés en tant que de besoin ultérieurement dans des fiches techniques validées par les parties.

Fait à Marseille,

En deux exemplaires



Madame Martine VASSAL,
Présidente
de la Métropole Aix Marseille Provence



Mme Emmanuelle WARGON,
Secrétaire d'Etat auprès de la Ministre
de la Transition écologique et solidaire